



Paysagisme

Catalogue des formations



**Conseiller/Conseillère en
aménagements extérieurs
favorables à la biodiversité et au
climat**

Cours

La volonté du Canton, des Communes et des particuliers de favoriser la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques est grandissante. Répondre à ces demandes nécessite de la part des professionnel·les des connaissances et des compétences d'accompagnement spécifiques. Cette **formation de 4 jours** apporte les bases nécessaires pour aménager et entretenir des espaces extérieurs favorables à la biodiversité et capables de participer à l'adaptation aux changements climatiques. Orientée vers la pratique et le partage d'expériences entre participant·es et intervenant·es, elle abordera différentes thématiques permettant de comprendre les enjeux actuels de la biodiversité et de faire le lien avec les types d'aménagements pouvant être proposés.

Les inscriptions sont closes. Pour toute question, merci de contacter celine.mayor@fddm.vs.ch

Objectifs de la formation

Les participant·es :

- comprennent les liens entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques
- sont capables de reconnaître les potentiels d'amélioration en faveur de la biodiversité et du climat, ainsi que de planifier, mettre en œuvre et évaluer des mesures avec succès
- connaissent les types d'aménagements et les pratiques d'entretiens favorables à la biodiversité, et ceci notamment dans le contexte valaisan
- sont conscient·es de leur rôle et de leurs responsabilités en tant que paysagistes ou employé·es communaux dans la création de plus-values pour la biodiversité, l'humain et le territoire

- disposent d'arguments solides pour convaincre de mettre en place des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité
- connaissent les outils d'aide existants qui permettent d'approfondir les spécificités de la biodiversité au niveau du Valais
- se familiarisent avec les bases légales en vigueur ou à venir (via les nouveaux RCCZ notamment)

Programme

Formation de 4 jours

En général, les journées de cours commencent à 8h et se terminent à 17h.

Les matinées seront dévolues aux aspects théoriques et les après-midis se dérouleront sur le terrain.

Jour 1

- Importance de la biodiversité et liens avec l'adaptation aux changements climatiques (principes de base, espèces et milieux, prestations écosystémiques, ville éponge, îlots de chaleur, biodiversité en zone à bâtir, pédologie, gestion de l'eau)
- Plantation et entretien des arbres (principes et contraintes, gestion et entretien des arbres et fruitiers)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 2

- Communication (principes de base de la communication, introduction aux changements de comportements, comment sensibiliser et

convaincre)

- Connaissance des espèces : plantes indigènes et organismes vivants envahissants (connaissance et moyens de lutte)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 3

- Dispositions réglementaires (lois, règlements communaux des constructions et des zones) et subventions cantonales et communales
- Aménagements favorables à la biodiversité et au climat et entretien (étang, prairies naturelles, haies vives, petites structures pour la faune)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 4

- Entretien différencié des espaces verts (principes fondamentaux, reconnaissance des différents milieux, étude des utilisations et fréquentations)
- Cas pratiques et visite de terrain

Intervenant·es

- Collaborateurs et collaboratrices du Service des forêts, de la nature et du paysage
- Collaborateurs et collaboratrices du bureau Drosera Ecologie Appliquée SA
- Mathias Bender, Jardin Suisse Valais
- Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl
- Dick Morgan, Chef jardinier, Ville de Sion
- Mathias Sauthier, Responsable de la filière paysagiste, Service de l'agriculture
- Valérie Hill, Bureau Green Minded
- Collaborateurs et collaboratrices de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)



« J'ai eu le plaisir de suivre la formation sur la biodiversité en Valais, et j'en ressors enrichi et inspiré. Le contenu était à la fois clair, pertinent et très bien documenté.

J'ai particulièrement apprécié la combinaison des cours théoriques, d'exemples concrets locaux et de sorties sur le terrain. Cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux spécifiques à notre région et d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre. »

Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl

Validation des acquis et reconnaissance

Pour obtenir le titre professionnel de « **Conseiller/Conseillère en**

aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat », les personnes doivent avoir assisté aux quatre journées de la formation et réussi l'examen final (un écrit de 45 minutes et un oral de 45 minutes).

Elles recevront un certificat et apparaîtront sur la liste officielle publiée par le SFNP sur le site internet du Canton.

La date des examens finaux sera communiquée aux participantes et participants ultérieurement.

Conditions d'admission

Pour les entreprises :

- Formation d'horticulteur·trice paysagiste CFC ou AFP
- Biologistes, architectes paysagistes ou ingénieur·es en environnement avec expérience dans le domaine des aménagements extérieurs
- Autres formations avec expérience(s) dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Pour les communes :

- Expériences dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts communaux

L'admission à la formation se fait sur dossier de candidature. Les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission ci-dessus et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts.

[Téléchargez le flyer ICI.](#)

Conditions d'inscription

- Pour être admis·e à la formation, les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et l'entretien des espaces verts.
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **15 jours avant le début du cours**. **Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans le flyer et sur le site, est dû dans son entier.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participantes et participants est fixé.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées selon des critères définis par le Canton.
- *Pour les membres de Jardin Suisse Valais, le coût de l'examen sera remboursé une fois ce dernier réussi.*

Titre délivré

Certificat « Conseiller / Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat » (délivré après réussite de l'examen).

Prochaine session :

Prochaine session 2027

Type

Prix

Formation complète	CHF 1'200.00 (CHF 1'000.- formation et CHF 200.- frais d'examen)
--------------------	--

Public cible

Employé-es d'entreprises de paysagistes ou d'architectes-paysagistes actifs en Valais
Employé-es de communes valaisannes travaillant dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Horaires

Prochaine session en 2027. 08h00 à 17h00 Ecole d'agriculture du Valais
1951 Châteauneuf-Sion

Partenaires



Gazons et prairies - module 1.5

Cours

Programme

- Entretien des gazons en zéro phyto et nouvelles législations phytosanitaires.
- Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires liés à l'entretien des gazons sans produits phytosanitaires.
- Maîtriser les techniques alternatives pour garantir la qualité et la durabilité des pelouses.
- Se familiariser avec les dernières évolutions en matière de biostimulation.

Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : Annoncée prochainement

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Professionnels du paysage, responsables d'espaces verts, collectivités

Horaires

Fin d'année - Date annoncée prochainement 1/2 journée BM Campus
- 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Gazons et prairies - module 2

Cours

Obligatoire d'avoir suivi le module 1.

Programme

- Reconnaissance des graminées gazons
- Caractéristiques de vos mélanges
- Déterminer le choix du mélange
- Les gazons de demain (R&D)
- Transition écologique
- Gazons fleuris
- Prairies fleuris
- Reconnaître un milieu et le déterminer

Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre

chronologique d'inscription.

- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session : 10 juin 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

10 juin 2026 08h30 – 16h30 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Taille raisonnée des arbustes d'ornement

Cours

Programme

- Pourquoi la taille ?
- Les différents types de ramification
- Les techniques de taille
- Et à quelle époque ?

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

Prochaine session :

27 novembre 2026

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre	CHF 200.00

Public cible

CFC Paysagiste, Manoeuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

Horaires

27 novembre 2026 08h00 – 17h00 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Bureau des Métiers

Rue de la Dixence 20
1950 Sion

BM Campus

Rue de Oscar-Bider 54
1950 Sion

Handwerkerverband

Brückenweg 12
3930 Visp

Contact

info@bmvs.ch
formation@bmvs.ch